

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : **15**
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : **10**
- 

Séance du 08 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept

Et le huit septembre à 21 heures

Date de la convocation : 31/08/2017

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : CADENET Patrick, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, DECUP-CAUMES Marie-Claude, Sandrine FAVRE

Secrétaire de séance : ROUSSET Jean-François

Objet de la délibération n°28-2017

**Création d'une voie de liaison à Briols : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé :

- par délibération du 12 décembre 2016, de donner un avis favorable au projet de création d'une nouvelle voie de liaison à Briols et à son coût estimatif
- par délibération du 10 février 2017 de valider les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux.

Monsieur le Maire présentent les trois devis des entreprises consultées pour cette opération :

- SARL BTS LOCATION : 26 975,00 € HT (32 370,00 € TTC) ; GARENQ TP : 24 711,00 HT (29 653,20 € TTC) et COSTE TP : 19 040,00 € H.T. (22 848,00 € TTC).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'à la suite de la demande formulée pour l'obtention d'une subvention, le Conseil Départemental a attribué une dotation de 4 300 € au titre de la 1<sup>ère</sup> répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **DECIDE DE RETENIR** l'entreprise COSTE TRAVAUX PUBLICS pour un montant H.T de 19 040, 00 (22 848,00 TTC)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant
- **PREND ACTE** de la dotation d'un montant de 4 300 € attribuée au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière et **S'ENGAGE** à réaliser les travaux
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de mener à bien l'exécution de ce programme.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Suivent au registre les signatures des membres présents,  
Pour copie conforme.*

Le Maire,  
Patrick RIVEMALE

